



COMMUNIQUE

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « EOG 6,5% NET 2016-2021 »

Le 21 mai 2016, suite à la décision n°2016-04 de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) portant enregistrement du document d'information de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'Etat Gabonais, dénommé « EOG 6,5% Net 2016-2021 », d'un montant de 98 milliards de FCFA, le Gouvernement a entamé dès le 23 mai 2016 une campagne de communication à l'adresse des investisseurs institutionnels et le grand public de la zone CEMAC. Au terme de celle-ci et de la période de souscription, il ressort des résultats centralisés par le syndicat de placement de l'emprunt que l'appétit des investisseurs locaux et internationaux, pour les titres émis par la République Gabonaise, se situe à un niveau élevé.

Au regard des possibilités actuelles du marché financier régional, le Gouvernement Gabonais a décidé de procéder à un réajustement des sources de financements des nouveaux emprunts pour l'année 2016, consignés dans « La Stratégie d'Endettement de l'Etat », ce conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi de finances 2016 qui autorise « le Gouvernement à procéder aux ajustements conjoncturels nécessaires, tout en respectant les limites des ratios d'endettement arrêtés dans cette stratégie ».

Aussi, le plafond des nouveaux emprunts en FCFA est-il porté à 140 milliards de FCFA contre 100 milliards de FCFA prévus dans la « Stratégie d'Endettement de l'Etat ». Parallèlement, le plafond des emprunts en USD et autres monnaies à change variable est ramené à 514 milliards de FCFA contre 554 milliards de FCFA.

Le réaménagement opéré permet, sans modifier le montant global du plafond des nouveaux emprunts de l'Etat pour l'année en cours, de réduire le niveau d'exposition du Gabon à la dette extérieure en baissant son encours futur et en atténuant les risques inhérents à la hausse du cours du dollar américain. Elle constitue également l'occasion, pour le Gouvernement Gabonais, de contribuer davantage au développement du marché financier régional, en densifiant les échanges de titres sur la bourse régionale et d'affirmer, par ailleurs, sa stratégie de positionnement en tant qu'émetteur de référence dans la sous région.

En conséquence, le Gouvernement Gabonais va satisfaire la totalité des demandes exprimées sur l'émission obligataire « EOG 6,5% Net 2016-2021 » en émettant au-delà des 98 milliards de FCFA prévus.

Les ressources additionnelles mobilisées sur le marché financier régional permettront de financer l'intégralité des projets attachés à l'émission obligataire « EOG 6,5% Net 2016-2021 » et accessoirement, elles appuieront les contreparties locales des projets stratégiques cofinancés.

Fait à Libreville, le 9 juin 2016

P. Le Ministre du Développement Durable, de l'Economie,
de la Promotion des Investissements et de la Prospective

P. I Le Ministre Délégué

Marie-Julie BILOGO-BI-NZENDONG

